

COMMUNE D'IXELLES
Direction de l'Urbanisme
Hôtel communal
Chaussée d'Ixelles, 168

B – 1050 BRUXELLES

V/Réf : 7B/PU/3511
N/Réf. : AVL/KD/XL-2.477/s.539
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Mesdames,

Objet : IXELLES. Avenue Molière, 293-295.
Transformation de deux maisons de maître et extension en façade arrière.

Suite à votre courrier du 31 mai 2013, sous référence, réceptionné le 5 juin, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 26 juin 2013.

La demande concerne deux maisons de maître de très belle facture qui figurent à ce titre à l'inventaire du patrimoine architectural de la commune d'Ixelles. Construites en 1911, elles sont également comprises dans la zone de protection de l'immeuble à appartements de l'architecte J. Ramaekers, sis avenue Molière, 210.

Actuellement occupés par des bureaux, les deux immeubles seraient totalement transformés pour être réhabilités en logements unifamiliaux.

Les travaux prévoient la démolition totale de l'intérieur des maisons et leur extension en façade arrière (nouvelles façades arrière entièrement vitrées et aménagement de terrasses).

A l'examen des plans, il apparaît que si les interventions n'auraient pas d'impact direct sur l'immeuble classé, elles entraîneraient par contre la perte irréversible des caractéristiques intrinsèques des biens qui présentent un intérêt patrimonial évident. En outre, l'ampleur du chantier occasionnerait d'importantes nuisances dans le quartier, comme c'est déjà le cas avec d'autres chantiers en cours.

Par conséquent, la CRMS ne peut souscrire à la réalisation d'un tel projet.

Elle demande à la DMS de formuler en Commission de concertation toutes les remarques et recommandations qu'appelle la demande.

Veillez agréer, Mesdames, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c.

- A.A.T.L. / D.M.S. : Mme O. Goossens (et par mail Mmes M. Vanhaelen, M. Muret, O. Goossens, L. Leirens, N. de Saeger et MM. H. Lelièvre et Ph. Piéreuse),

- A.A.T.L. – D.U. : Mme V. Henry.